



**LE CONSEIL
DES JEUNES,
c'est pour toi
et avec toi !**

Si tu as des questions,
parles-en avec ton éducateur,
ta famille d'accueil
ou l'équipe du Conseil des Jeunes
de la Protection de l'Enfance
par téléphone, sms ou par mail.

06 67 52 00 71
cjpe@departement86.fr

Département de la Vienne
Direction de l'Action Sociale
39 rue de Beaulieu
86000 Poitiers

lavienne86.fr

**CONSEIL
DES JEUNES**
de la Protection de l'Enfance



Décret 2025
Imprimé parmais sans l'aide d'un photocopieur / Département de la Vienne 86000 POITIERS Cedex

**CONSEIL
DES JEUNES**
de la Protection de l'Enfance



Rejoins-nous !



Tu as entre 7 et 21 ans ?

- Tu es accueilli en famille d'accueil, lieu de vie ou en établissement
- Rejoins le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance (CJPE)

Le CJPE, c'est quoi ?

- un groupe de 20 jeunes
- des rencontres sympas entre jeunes
- pour faire bouger les choses
- et améliorer ton quotidien

Viens partager tes idées.
Fais entendre ta voix !



Quand ?

4 RENCONTRES

Les mercredis 18 février, 15 avril,
26 août et 21 octobre
de 10h à 16h30 à Montamisé



Je souhaite participer
et m'engager jusqu'en octobre 2026

**CONSEIL
DES JEUNES**
de la Protection de l'Enfance

Pour m'inscrire :

- je complète le bulletin
- je le remets à mon référent d'accueil

OU

- je m'inscris en ligne



avant le 23 janvier 2026

Mon nom :

Mon prénom :

Mon âge :

Mon lieu d'accueil :

Les informations sont collectées dans le cadre de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce traitement est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public du Département de la Vienne, responsable de traitement, pour l'accompagnement social, socio-éducatif et socio-médical dans le cadre d'une mesure de prévention et de protection ASE. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la Direction Générale Adjointe des Solidarités ou le DPO via le formulaire "Contactez le DPO" sur le site internet lavienne86.fr. La notice d'information complète relative à ce traitement est à votre disposition sur demande auprès de la Direction Générale Adjointe des Solidarités (05 49 45 90 45).